

Diagnostic territorial du Parc naturel régional du Gâtinais français - 2007

SYNTHESE

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a été créé en mai 1999 devenant ainsi le troisième Parc naturel régional francilien. Il est constitué de 57 communes (28 en Essonne, 29 en Seine-et-Marne) complétées par 7 communes associées.

La Charte actuelle est effective sur la période 1999-2009 (période pouvant être allongée de deux ans : 2011¹). Au terme de la période de validité de la Charte actuelle, une procédure de révision permet de reconduire son classement, sur le même périmètre ou un périmètre élargi, et de définir un nouveau projet.

Le Conseil régional d'Île-de-France a délibéré sur la mise en révision de la Charte du Parc le 1^{er} février 2007. Le périmètre d'étude validé comporte 84 communes : les 57 communes du périmètre actuel et 27 communes d'extension potentielle, réparties comme suit :

- 15 communes de l'Essonne : les Communes associées actuelles : Brouy, Champmotteux, Mespuits, Prunay-sur-Essonne ainsi qu'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Itteville, La Forêt-Sainte-Croix, Nainville-les-Roches, Puiset-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux,
- 12 communes de Seine-et-Marne : les Communes associées actuelles : Arbonne-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, Nanteau-sur-Essonne ainsi que Bourron-Marlotte, Chatenoy, Chevrainvilliers Fay-les-Nemours, Garentreville, Grez-sur-Loing, Montigny-sur-Loing, Ormesson, Saint-Pierre-lès-Nemours

Le processus de révision est un processus long et complexe qui comprend, préalablement à la rédaction d'un nouveau projet de Charte, la réalisation :

- d'un bilan évaluatif des actions du Parc sur son territoire ;
- d'un diagnostic de territoire sur un périmètre d'étude (Parc actuel et extensions) qui pourrait être amené à devenir le nouveau périmètre du Parc.

Le Parc a sollicité la Région afin de confier à l'IAURIF la réalisation du diagnostic de territoire. L'objectif est de faire un état des lieux du territoire et de caractériser ses évolutions depuis la création du Parc en insistant sur le renforcement de l'identité et de la cohérence du Parc.

Le diagnostic porte sur 70 thématiques organisées en quatre grands pôles :

- Ressources et patrimoines : protection et valorisation ;
- Développement socio-économique : population et activité ;
- Accueil du public, loisirs et tourisme ;
- Organisation, planification et gestion de l'espace.

La synthèse reprend les principaux éléments du diagnostic avec comme fil conducteur ces grandes missions assignées aux Parcs naturels régionaux.

Elle fait ainsi ressortir pour l'ensemble du périmètre élargi :

- l'organisation spatiale et fonctionnelle du territoire avec un focus particulier sur la consommation d'espace et le développement urbain ;
- l'importance des patrimoines, leur protection, leur valorisation : milieux, ressources et patrimoines naturels d'une part, patrimoines bâtis d'autre part en faisant un détour par le patrimoine immatériel (traditions...);
- les traits saillants du développement socio-économique avec un zoom sur l'activité agricole et forestière, ces espaces représentant près de 90% du territoire ;
- la mission d'accueil du public et d'éducation au territoire, s'attachant en particulier aux aspects tourisme et loisirs durables et à l'importance de la sensibilisation et de l'information.

S'ajoutent ensuite les « plus » du diagnostic, à savoir :

- un focus sur deux grands enjeux auxquels le Parc, comme tout territoire, se trouve confronté et qui ont un impact sur tous les thèmes portés par le Parc : l'enjeu énergétique et le changement climatique ;
- et enfin, pour clore cette synthèse un point sur l'identité, la cohérence et le rayonnement avec une étude secteur par secteur des extensions potentielles.

Aide à la lecture : dans le corps du texte figure en « non gras » ce qui relève de la caractérisation et en « **gras** » ce qui relève plutôt des enjeux.

¹ Décret n°2007-673 du 2 mai 2007, article 11; Dispositions relatives aux Parcs naturels régionaux et aux Parc nationaux.

► 1. Organisation et accessibilité du territoire

Le territoire d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français couvre 84 communes, les 57 communes du Parc actuel et 27 communes d'extension potentielles (dont 7 communes associées).

Situé aux franges de l'Île-de-France, ce territoire s'organise en une dizaine de bassins de vie de proximité, notamment autour des pôles de Milly-la-Forêt, La Ferté-Alais et La Chapelle-la-Reine, tous trois situés dans le Parc actuel. Des pôles secondaires viennent compléter cette armature : Maisse, Boutigny, Barbizon, Perthes-en-Gâtinais... Le niveau d'équipement est globalement faible et plutôt en baisse dans les communes rurales. Les équipements sont principalement concentrés dans ces bourgs qui exercent une attractivité forte sur les communes environnantes. A l'inverse, les communes d'extension à l'ouest et dans la vallée du Loing sont davantage tournées vers des pôles extérieurs au futur périmètre élargi (Nemours, Etampes). Les extensions apporteront, toutefois, de nouveaux pôles urbains concentrant emplois et services (Saint-Pierre-lès-Nemours, Itteville/Ballancourt).

Les pôles de Milly-la-Forêt, La Ferté-Alais et La Chapelle-la-Reine devront donc être confortés, accueillir en priorité les équipements de rayonnement intercommunal et être bien reliés. Le projet de lycée autour du pôle de La Ferté-Alais va dans ce sens. D'une manière générale, **conforter ces pôles et maintenir un maillage territorial de services publics et de commerces** est un enjeu majeur, face à la tendance actuelle de fermeture. L'accessibilité à ces pôles est tout aussi primordiale. Si les pôles sont globalement bien desservis par la route, leur desserte est inégale pour les transports en commun. **La consolidation de l'ensemble de ces pôles, par un renforcement de leur centralité et leur densification, garantirait la faisabilité de nouvelles lignes de bus et conforterait la lisibilité et la structuration du territoire.**

De même, développer des solidarités avec les Communes et Départements limitrophes est un enjeu essentiel pour le Parc. Les petits bassins de vie au sein du Parc fonctionnent en complémentarité avec les grandes villes limitrophes (Nemours, Fontainebleau, Evry, Etampes) qui offrent aux habitants un accès à des équipements et à des services plus importants (hôpitaux, lycées, équipements culturels, etc.).

Il faut savoir aussi que l'on comptabilise 55 000 actifs qui résident sur le périmètre élargi du Parc. Mais la faiblesse du taux d'emploi induit des échanges domicile-travail importants entre le Parc et l'extérieur. C'est le cas pour deux actifs sur trois. Il est donc important de **favoriser les liaisons avec les pôles d'emplois situés à l'extérieur** (essentiellement au nord du Parc vers Evry, Sénart, Corbeil-Essonnes, Melun et aussi Malesherbes) mais également vers **les liaisons de longues distances** (Paris et la Défense notamment).

Concernant le réseau routier au sein du Parc, on ne recense pas de problème majeur, le trafic reste peu chargé et stable depuis 2000, hormis sur l'autoroute A6. Néanmoins, le trafic des poids lourds crée des nuisances dans plusieurs traversées de bourgs conduisant à envisager des travaux de type déviation. **L'enjeu principal consiste à optimiser le réseau routier existant.** Quant à la couverture spatiale du réseau ferré, elle est limitée et les fréquences sont faibles. Les zones de chalandise des 14 gares de RER C et D sont restreintes et la fréquentation relativement faible (le maximum de voyageurs monte en gare de Nemours-Saint-Pierre).

Les lignes de bus complètent cette offre en transport en commun : 36 lignes de bus desservent les 14 gares et CréaBus, lancé en 2001 dans le canton de Perthes-en-Gâtinais, offre un **transport à la demande**. Ces initiatives de transport très souple constituent de bons moyens pour rendre **plus attractifs les transports en commun dans un secteur rural et pourraient être étendues à l'ensemble du Parc.**

En termes de gouvernance, depuis 1999, 3 nouvelles intercommunalités à fiscalité propre ont été créées au sein du Parc actuel et on en dénombre aujourd'hui 7 au total sur le périmètre du territoire élargi. Par ailleurs, 43 communes sur les 84 (dont 28 dans le Parc actuel), ne font partie d'aucune communauté de communes ou d'agglomération. L'un des enjeux majeurs est **d'encourager les projets intercommunaux afin de permettre une meilleure gestion des équipements, de dynamiser l'action économique et d'éviter une concurrence préjudiciable à toutes les communes.** Dans le domaine des zones d'activités, l'intercommunalité connaît une dynamique favorable. Toutefois les projets envisagés sont loin de rentrer tous dans ce cadre et la compétence zone d'activités conférée aux intercommunalités n'exclut pas la multiplication et la dispersion des projets. Une réflexion sur les critères à mettre en place dans la Charte sur ce point doit être menée en concertation avec les intercommunalités (à fiscalité propre ou non).

Afin d'assurer la **cohérence des actions, le Parc doit maintenir et développer des relations avec l'ensemble des groupements à fiscalité propre et syndicats intercommunaux**, soit une centaine de structures à l'échelle du périmètre élargi.

Au sujet de la planification du territoire, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou ex-POS) couvrent la majeure partie du secteur d'étude, seulement 8 communes sur les 84 au total en sont dépourvues. La moitié de ces documents d'urbanisme locaux a été approuvée avant 1999 et certains présentent des décalages avec la Charte du Parc. De même, quelques documents récents peuvent présenter des compatibilités contestables, l'avis du Parc n'ayant pas été suivi. L'enjeu principal est **d'inciter dans la nouvelle Charte les Communes à mettre en compatibilité leurs documents avec celle-ci. Il en va de même pour les 6 schémas directeurs locaux (SCOT ou ex-SD) inclus dans le périmètre élargi, qui couvrent près des 2/3 du territoire.** Ces SCOT, mais aussi le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) sont des documents à caractère prospectif qui fixent les perspectives à moyen et long terme du développement d'un ensemble de communes. **Le Parc peut accompagner l'élaboration de ces documents en apportant un cadre d'orientation minimum. Il peut également aider les élus dans la compréhension et l'appropriation du SDRIF**, actuellement en cours de révision, qui au sein du Parc, planifie le principe du **développement modéré des bourgs et villages et conforte certaines centralités.** Le Parc devra aussi jouer un rôle dans la contribution aux objectifs régionaux du SDRIF révisé.

► 2. Occupation du sol : développement urbain et consommation d'espaces, outils fonciers et risques

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est largement dominé par les espaces ruraux (90,6 % en 2003²) et son extension à 84 communes viendrait renforcer ce caractère, malgré la disparité de certains secteurs (Itteville et Ballancourt-sur-Essonne ont un développement urbain plus intense). Les taux de boisements et de cultures resteraient également sensiblement les mêmes : sur le Parc actuel comme sur le périmètre élargi environ un tiers du territoire est couvert par des espaces boisés et plus de la moitié par des espaces agricoles.

Sur la période récente (1999/2003) aucune mutation majeure au sein de ces espaces ruraux n'a émergé si ce n'est l'ouverture de nouvelles carrières. Après une très forte croissance de leur consommation entre 1990 et 1999, le Parc ainsi que la plupart des communes d'extension, ont connu un net infléchissement de cette tendance depuis cinq ans, environ deux fois plus faible qu'en moyenne dans les territoires ruraux franciliens. Cet indicateur positif est à souligner. La consommation non maîtrisée d'espaces ruraux peut affecter en effet globalement le fonctionnement des espaces agricoles, boisés et naturels, autant par une fragmentation et une disparition des habitats naturels qui fragilisent la biodiversité, que par une déstabilisation de l'agriculture ou une dégradation des paysages.

Dans l'optique régionale de relance de la construction pour remédier à la crise du logement, cette maîtrise de l'étalement urbain demandera dans le futur **une vigilance toute particulière, tant sur la densité, les volumes, la localisation que sur la qualité des formes du développement urbain et des opérations urbaines**. Il faudra également éviter l'accroissement des déplacements domicile-travail.

Sur la période récente, l'urbanisation a été marquée par la réalisation de maisons individuelles, surtout dans les secteurs d'extension. Dans le Parc actuel, les aménagements sont plus diversifiés, avec des zones d'accueil pour des activités (Parc de l'Europe) ou des équipements.

L'urbanisation se réalise également par remplissage des dents creuses et réhabilitation/restructuration du bâti existant, **qu'il convient d'encourager afin d'éviter le gaspillage d'espaces ruraux**. Les communes d'extension ont tendance à bâtir davantage dans l'enveloppe urbaine existante selon un processus de densification. Cependant, sur la période 1990/1999, un peu plus du tiers de la construction de logements a été réalisé à l'intérieur du tissu urbain (contre seulement 21 % dans l'ensemble de la périphérie rurale d'Île-de-France), montrant le **potentiel foncier existant en zone urbaine, qu'il s'agit de mobiliser**.

Au sein des POS et PLU approuvés, on dénombre de l'ordre de 350 zones à urbaniser sur près de 1 000 hectares. Environ la moitié de ce potentiel n'était pas urbanisée en 2003. Ces capacités foncières apparaissent surévaluées au regard de la recherche d'un développement modéré et peu consommateur d'espace. Un travail de **clarification de la destination de ces nombreuses zones est à engager afin de rationaliser la politique foncière sur le territoire, en compatibilité avec les orientations de la Charte**.

Dans l'objectif d'**intégrer le développement aux paysages caractéristiques du territoire, maintenir la qualité des espaces ruraux et sensibiliser les acteurs**, le Parc a lancé une démarche ambitieuse de réalisation de chartes paysagères intercommunales et d'atlas paysagers communaux sur l'ensemble de son territoire. Six chartes et 32 atlas ont été réalisés en moins de trois ans. Le travail doit se poursuivre pour **achever la couverture du Parc, dégager les éléments essentiels et rendre plus opérationnelles les recommandations** de ces documents, afin de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Cette démarche sera aussi à étendre aux secteurs d'extension. Par ailleurs, la **lutte contre l'affichage publicitaire illégal** constitue un autre enjeu majeur pour un développement de qualité. Un groupe de travail a été constitué et de nombreuses actions engagées (inventaires, guides...), à consolider dans le futur.

L'aménagement doit aussi tenir compte de la présence d'un certain nombre de **risques sur le territoire**. Les risques technologiques autour des industries ou des silos agricoles restent limités. Seul le dépôt d'hydrocarbures au nord-est du territoire pourrait connaître un développement, si les sites de petite couronne, qui assurent l'approvisionnement de la zone dense, venaient à être fermés. Par contre, les risques naturels sont plus étendus et plus fréquents : inondations, ruissellements et feux de forêts notamment. La Seine et le Loing, mais aussi de plus petites rivières (Essonne, Juine, Ecole) provoquent des inondations par débordement hivernal et les **inondations par ruissellement** d'origine agricole sont récurrentes en Essonne. Bien que le caractère rural du territoire réduise sensiblement les conséquences de ces risques, plusieurs **actions à caractère préventif, réglementaires (plans de prévention des risques) ou contractuelles, sont envisagées dont il importe de favoriser la réalisation**.

Par ailleurs, les **feux de forêt** liés surtout aux peuplements résineux et aux landes, font l'objet d'une surveillance spécifique. En raison de la fréquentation du massif de Fontainebleau, qui constitue à la fois un risque de départ de feu et d'exposition des personnes, ce risque doit être canalisé, par des **aménagement et de la sensibilisation**.

D'une manière générale, la maîtrise des risques suppose son intégration aux réflexions d'aménagement et de planification du territoire, afin d'adopter une gestion appropriée de l'occupation du sol et de l'espace (pratiques agricoles, imperméabilisation limitée en zone urbaine, éloignement des sites à risque...).

² D'après le mode d'occupation du sol (MOS) de l'Iaurif

3- Les patrimoines, leur protection, leur valorisation : milieux, ressources et patrimoines naturels, patrimoines bâtis, patrimoine immatériel

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a conservé une identité paysagère remarquable dans sa diversité et ses spécificités paysagères, naturelles, agricoles et urbaines.

Patrimoine naturel, milieux et ressources

Le territoire présente des milieux naturels variés et pour certains exceptionnels mais recèle également d'autres patrimoines moins connus mais tout aussi remarquables tels que le patrimoine géologique. L'eau est à la fois un patrimoine, vu sous l'angle des milieux aquatiques et humides, et une ressource. Autres ressources d'importance pour le territoire, les sols et sous-sols sont le support ou la matière d'activités humaines : agriculture, forêt, extraction de matériaux.

Les milieux naturels de l'ensemble du territoire d'étude présentent une richesse exceptionnelle. Il s'agit d'un des territoires les plus diversifiés d'Île-de-France. De nombreux milieux y sont représentés et certains sont uniques pour la Région : milieux de platières et de chaos gréseux, pelouses calcaires, prébois calcicoles, marais, milieux boisés, mares et mouillères, landes, rivières et milieux de carrières. Mais ces milieux sont fragiles et il importe d'assurer leur préservation (pollution, fermeture, mitage, dépôts sauvages, érosion, comblement, surfréquentation, etc.)

Les pelouses calcaires présentent une richesse de tout premier ordre au niveau régional. Les milieux humides constituent un patrimoine remarquable. Majoritairement liés aux rivières, ces milieux assurent biodiversité, champs d'expansion pour les crues et auto-épuration. Ils sont complétés par des réseaux de mouillères agricoles, de mares de platières ou de villages. En particulier, le Parc accueille la concentration locale la plus forte de la région d'une part en marais alcalins et d'autre part en mouillères sur la plaine de Bière. La sensibilité des zones humides au drainage, aux pollutions, aux fluctuations climatiques ou à l'abaissement du niveau de la nappe, en font des milieux particulièrement fragiles.

Les rivières présentent un potentiel de biodiversité très important, en partie obéré par la pollution diffuse et fragilisé localement par la faiblesse des débits, mais bridé surtout par l'artificialisation des cours d'eau. **Garantir la pérennité du patrimoine aquatique de surface et améliorer la qualité piscicole et la qualité hydrobiologique des cours d'eau** nécessitera donc de restaurer les habitats aquatiques, de renaturer les berges et les lits des rivières, de rétablir la libre circulation des espèces et les écoulements naturels.

Les extensions permettront de renforcer la cohérence des milieux intégrés au Parc, en particulier au niveau de la forêt des Trois Pignons et du bois de la Commanderie, de la confluence Juine-Essonne et du réseau de pelouses sèches de l'Essonne.

Près de la moitié des espèces végétales protégées d'Île-de-France sont présentes sur le Parc (83 sur 202) et 16 espèces ne se rencontrent pas ailleurs. On y trouve également des espèces animales peu présentes en Île-de-France comme la Couleuvre d'esculape, la Couleuvre vipérine, la Vipère aspic, la Cigale des montagnes, l'Œdicnème criard, le Guêpier d'Europe. La **présence d'espèces envahissantes** (Tortue de Floride, Ragondin, Rat musqué, Chrysomèle des marais, Renouée du Japon...) est **préoccupante et devrait faire l'objet d'un suivi afin de limiter leur extension**.

De très importantes continuités biologiques passent par le Gâtinais français, qui joue un rôle central dans l'ensemble des communications - d'intérêt régional, national et même supérieur - qui vont des boucles de la Seine à la vallée de la Bassée en passant par les forêts de Rambouillet et Fontainebleau. L'enjeu est de **conservé et de développer différents réseaux complémentaires (aquatiques, zones humides, herbacés, arborés et praticables par la grande faune) afin d'assurer des continuités fonctionnelles** entre des noyaux de populations et ainsi conserver les possibilités de dispersion des espèces, voire de migrations notamment pour permettre leur adaptation aux changements climatiques.

Nombre de ces milieux et espèces ont déjà été très étudiés et protégés. Le territoire dispose en effet de nombreux inventaires et zones de protection (ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de biotope, réserves naturelles, réserve MAB sur une grande partie du territoire se prolongeant sur la forêt de Fontainebleau, protections foncières : ENS...). Cependant, les connaissances sur le patrimoine naturel restent hétérogènes, sont souvent anciennes et peu valorisées. Tandis que les actions de protection et de gestion des milieux naturels et des espèces doivent être poursuivies sur l'ensemble du territoire pour enrayer les dynamiques d'érosion actuelles.

La préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité nécessite une action globale pour répondre à 5 grands enjeux pour lesquels des actions sont déjà engagées mais qu'il est essentiel de poursuivre :

- **l'amélioration des connaissances, l'organisation et la mise en cohérence des données sur les espèces, ainsi que leur diffusion ;**
- **la protection, la gestion et le suivi des espèces ;**
- **la conservation, la protection et le suivi des milieux patrimoniaux ;**
- **le maintien et le développement de la perméabilité aux circulations biologiques ;**
- **l'encouragement de la gestion multi-acteurs de la biodiversité.**

Le patrimoine géologique du Gâtinais français bénéficie d'une réputation internationale avec ses alignements, ses platières et ses chaos gréseux. Cependant, ce patrimoine géologique demeure très peu protégé, sa conservation débutant à peine au niveau national. Trente et un sites géologiques remarquables du point de vue stratigraphique ou paléontologique ont été répertoriés sur l'ensemble du périmètre élargi. Alors que tous ces sites méritent une protection, seule la carrière des Sablons à Auvers-Saint-Georges en bénéficie aujourd'hui. La protection ainsi que la **valorisation scientifique et pédagogique de ce patrimoine restent donc à entreprendre.**

La ressource en eau est composée de la ressource en eau souterraine et en eau de surface.

Les ressources souterraines sont quantitativement importantes, mais leur équilibre est très sensible. Une gestion volumétrique des prélèvements pour l'irrigation a été mise en place depuis 1999 et a permis une stabilisation du niveau de la nappe, malgré des fluctuations toujours possibles.

D'un point de vue qualitatif, la ressource en eau est vulnérable aux migrations des polluants entre nappe et rivière. Le « bon état » des masses d'eau souterraines au sens de la Directive cadre ne sera pas atteint en 2015 en raison des pollutions par les nitrates et phytosanitaires. Ces problèmes de nitrates sont importants à la source de l'École, ou dans l'extension sud-ouest. La teneur en phytosanitaires est problématique sur tout le territoire, en particulier dans l'extension ouest et au sud du Parc actuel. De plus, les évolutions depuis 2001 sont mauvaises sur les nappes des calcaires de Champigny et de Brie. Enfin, des éléments chimiques naturels sont présents dans l'eau souterraine.

L'eau de surface est rare dans le Gâtinais. Des vallées sèches caractérisent l'extension ouest, le sud de l'École, Larchant. La densité de rivières est faible dans le Parc actuel et encore plus faible avec les extensions (linéaire de cours d'eau permanents 1,5 fois moindre que la moyenne régionale). Les débits des rivières sont tributaires du niveau de la nappe.

D'un point de vue qualitatif, la majorité des cours d'eau sont dégradés. Seule l'Essonne a aujourd'hui une chance d'atteindre l'objectif de bon état écologique à l'horizon 2015 grâce à la présence de zones humides qui jouent le rôle d'auto-épuration de l'eau. Comme pour l'eau souterraine, les dégradations par les nitrates et phytosanitaires sont problématiques. De plus, l'artificialisation des cours d'eau, des berges et des annexes hydrauliques, cause des dommages environnementaux dès l'amont des petits rus (atteintes aux zones de fraie).

La cohérence des bassins versants et interfluves se trouverait globalement renforcée par les extensions du Parc, qui complèteraient des bassins versants de rivières, notamment par des vallées sèches, ou des demi-bassins versants limités par une rivière.

La gestion de la ressource en eau présente par conséquent des enjeux en termes quantitatifs et qualitatifs. L'enjeu quantitatif incite à **poursuivre les efforts pour assurer la disponibilité de la ressource** là où elle est cruciale, notamment en contribuant à une **gestion équilibrée et globale des différents prélèvements, en limitant les fuites des réseaux de distribution, et en surveillant le débit des petits cours d'eau afin d'adapter une répartition optimale.** Concernant le **rétablissement de la qualité de l'eau**, l'enjeu s'est amplifié ces dernières années. Il consiste à **protéger la ressource souterraine et superficielle des pollutions.** En premier lieu, les pollutions diffuses, qui peuvent localement être aggravées par un ruissellement non maîtrisé, doivent faire l'objet de **meilleures pratiques urbaines et agricoles.**

Les sols représentent une ressource non renouvelable, support notamment du patrimoine naturel et agricole. Leurs aptitudes agronomiques sont variables selon les secteurs. Les sols sont mis à profit au mieux par de la grande culture (riches plateaux limoneux de la frange beauceronne, du Gâtinais Sud et de Videlles/Mondeville), des cultures spécialisées ou de l'élevage (sols plus sableux, vallées...) ou laissés en forêt pour les terres les plus pauvres. Ce patrimoine pédologique présente des fragilités (sols battants) et **mérite un suivi, en particulier par rapport à des changements climatiques** susceptibles de modifier les réserves utiles en eau, les structures des sols et leurs sensibilités à l'érosion.

Enfin, les ressources en matériaux du sous-sol sont abondantes et variées sur le territoire. Au-delà des ressources en granulats (sables et graviers alluvionnaires, calcaires) relativement restreintes, la richesse des gisements réside essentiellement dans la présence de sables extra-siliceux, gisement d'intérêt national voire européen. Cependant, l'accès aux gisements est fortement limité par des contraintes de fait (urbanisation...), par des conflits d'usage avec d'autres activités ou ressources (agriculture, forêt, eau...) et par la protection réglementaire de sites naturels ou paysagers (sites classés...). L'extraction de la silice concerne des surfaces relativement faibles mais difficiles à réaménager, donnant lieu à un **enjeu particulier en termes d'expérimentation.** La production francilienne est essentiellement assurée par les exploitations localisées sur le périmètre élargi. Six installations de premier traitement de la silice sont implantées sur le territoire du Parc et plusieurs utilisateurs de ce matériau (verre, chimie, fonderie...) se situent sur le territoire du Parc ou à proximité. Par ailleurs, le territoire recèle quelques exploitations de calcaire et deux exploitations artisanales de grès.

Cette richesse et cette diversité expliquent une exploitation artisanale déjà très ancienne de ces carrières dont une partie, aujourd'hui abandonnée, présente parfois un intérêt floristique et faunistique.

Concernant l'activité extractive, le Parc se trouve confronté à deux enjeux majeurs d'aménagement et de gestion durable :

- **maintenir l'accès à la ressource tout en conciliant les intérêts économiques et environnementaux. Il doit promouvoir une activité extractive exemplaire durant toutes les phases d'exploitation (surtout pour la silice).**

- **participer à une politique de gestion économe et rationnelle des granulats, par l'utilisation de ressources locales et de matériaux de substitution, pour alléger la pression sur les matériaux alluvionnaires.**

Patrimoine bâti

La qualité du patrimoine monumental contribue à l'identité et au prestige du Gâtinais français. Il se compose entre

autres de châteaux (Chamarande, Courances, Fleury-en Bière...) et d'édifices religieux (église de Larchant...). Ces monuments et leurs abords sont souvent bien protégés. Le Parc présente de très nombreux monuments inscrits ou classés (un seul nouveau classement depuis la création du Parc) et trois ZPPAUP. Ces monuments ont bénéficié depuis la création du Parc d'une mise en valeur importante, en termes de restauration et de traitement des abords.

Le Parc bénéficie également d'une proportion importante de sites inscrits ou classés qui couvrent respectivement 14 % et 18 % du territoire. Depuis la création du Parc, il y a eu un renforcement de ces protections parmi lesquelles le classement du bois de la Commanderie et de certaines vallées (Juine, Essonne).

Les extensions potentielles viendront conforter cette richesse en monuments (Grez-sur-Loing, Bouville) et renforcer la cohérence pour les sites classés. Deux ZPPAUP sont également en projet sur les extensions.

Mais l'identité du Gâtinais français passe aussi par les innombrables éléments du patrimoine vernaculaire, moins connu, souvent moins entretenu et peu protégé.

Ce petit patrimoine rural, éléments individuels (maisons, lavoirs, mares...) ou ensembles (cœur de bourg...) sont les vestiges des modes d'exploitation agricole et autres fonctions (lavoirs, puits...). Certains éléments sont spécifiques au Gâtinais français comme les séchoirs à plantes médicinales ou les fosses à cresson.

Le patrimoine des communes d'extension s'inscrit dans la même typologie que celle du Parc mais présente de plus des spécificités. Particulièrement pour l'extension de la vallée du Loing, on note un patrimoine spécifique lié à l'eau (pont, maison d'éclusier, bâtiments industriels...) et de grandes maisons de villégiature. Ces vestiges viennent compléter ceux liés à l'agriculture ou à la transformation des céréales ou des betteraves, présents sur le Parc, et permettent de mieux comprendre les évolutions du territoire.

Enfin, le territoire bénéficie d'un riche patrimoine archéologique, aussi bien dans son sens communément admis (nombreux sites préhistoriques), que dans une acception plus moderne. Le patrimoine le plus emblématique est celui lié à la pierre qui affleure en de nombreux lieux, particulièrement les alignements de grès. On y rencontre ainsi une concentration de sites mégalithiques (menhirs et dolmens) exceptionnelle pour l'Île-de-France, et plus d'un millier de cavités ornées de gravures remontant au paléolithique supérieur, au mésolithique et au Moyen-Âge, qui en font le second centre de gravures de France. Les extensions, notamment celle de la vallée du Loing, viendront compléter ce patrimoine.

Les enjeux concernant le patrimoine protégé et le patrimoine vernaculaire non protégé se déclinent en deux axes. Le premier concerne la poursuite et l'amélioration de la connaissance (inventaire général du patrimoine) et le développement d'une nécessaire sensibilisation/formation des habitants, des métiers du bâtiment, des collectivités. Le deuxième axe est celui de la préservation et de la valorisation, particulièrement à développer pour le patrimoine vernaculaire. Le patrimoine archéologique est très diffus, peu mis en valeur, peu protégé. Une partie sans doute importante n'est pas détectée. Il nécessite des actions de sensibilisation du public et des acteurs du territoire, de soutien à la recherche, de préservation et de valorisation des sites.

Patrimoine immatériel et traditions

Dernier aspect du patrimoine et non des moindres pour un Parc naturel régional, même s'il est plus difficile à appréhender, il s'agit du patrimoine immatériel (traditions...) et artistique. Ce patrimoine est représentatif d'une certaine originalité que le Gâtinais français a pu conserver au cours des âges, bien qu'il se soit développé dans l'orbite de la capitale et que la Beauce avec laquelle il s'imbrique géologiquement ait fortement imprégné ses traditions. C'est un peu le paradoxe de cette région dite « de transition » que d'avoir conservé des terroirs authentiques. On peut retenir parmi les faits saillants : la légende invraisemblable de Saint Mathurin de Larchant appelé à Rome par l'empereur Maximien (fin du III^e siècle) qui donna lieu à l'un des grands pèlerinages de l'Europe médiévale et resta populaire jusqu'au début du siècle dernier ; la présence d'une nature sauvage et d'une campagne authentique aux portes de Paris qui inspira nombre d'artistes et qui fut le creuset de l'Ecole de peinture paysagiste de Barbizon ; le développement de la villégiature avec l'arrivée du train dans le sillage des artistes ; le renversement d'attitude à l'égard de la forêt jusque là perçue comme profondément hostile avec l'engouement, apparu là en France et jamais démenti depuis lors, pour les promenades en forêt. Les extensions proposées partagent un fonds commun important avec le territoire du Parc actuel, et apporteront un patrimoine cohérent et complémentaire, notamment dans les domaines de la peinture (trait d'union entre l'Ecole de Barbizon et les impressionnistes) et des lieux de villégiature.

Le patrimoine « immatériel », historique et ethnologique, est une notion très vaste et difficile à appréhender, encore plus difficile à conserver, qui fonde l'identité d'un territoire ce qui est d'autant plus important que l'identité rurale est fragile en Île-de-France. L'intérêt pour le patrimoine immatériel et les savoir-faire n'est pas simplement nostalgique ou traditionaliste mais d'être un appui pour se tourner vers l'avenir. Il s'agit de s'inscrire dans une démarche patrimoniale non seulement de conservation, mais aussi de création de sources et de valorisation de ces nouvelles sources.

► 4. Atténuation des pressions exercées sur les milieux (pollutions, nuisances...)

La qualité des ressources naturelles et leur pérennité (sols et ressources du sous-sol, biomasse, eau, air...) sont menacées quotidiennement par les pressions exercées par les modes de vie et les activités humaines. Les exigences de résultats d'une gestion durable des ressources sont de plus en plus fortes. Risques pour les milieux naturels et risques pour la santé humaine sont bien souvent liés. Un parc naturel régional se doit de porter une attention particulière à ces questions, même si son territoire offre une qualité de vie certaine. On peut distinguer des pressions propres au territoire et des pressions provoquées par sa proximité avec l'agglomération parisienne.

La filière de traitement des eaux usées est certainement la plus ancienne. Sept syndicats intercommunaux d'assainissement sont présents sur le territoire. Les 41 stations d'épuration ont une capacité nominale totale de près de 270 000 équivalent-habitant (EH). Cette capacité augmente depuis 1994 ainsi que la qualité des traitements. Les 250 000 tonnes de boues produites chaque année sont épandues en grande partie, mais des plans d'épandage restent à achever. Contrairement à la majorité du territoire, l'assainissement autonome est le système de traitement quasi exclusif dans les secteurs de l'ouest et du sud du Parc. **La mesure de délégation de service public au Parc par certaines communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pourrait donc s'étendre.**

Si quelques pollutions ponctuelles, d'origine industrielle, font l'objet d'une surveillance spécifique, les pollutions diffuses menacent également la qualité de la ressource. En zone urbaine, elles sont liées au ruissellement sur les sols imperméabilisés et au manque d'infiltration. En zone agricole, ces pollutions sont liées à la fois au ruissellement (récurrent sur l'Essonne) et aux infiltrations de produits phytosanitaires et fertilisants. Les vallées sèches représentent des secteurs sensibles dans lesquels le maintien de la capacité d'infiltration est essentiel en évitant toute urbanisation ou imperméabilisation.

Dans le domaine de l'agriculture, on assiste à une prise en compte croissante des préoccupations environnementales, visant avant tout la qualité de l'eau et la biodiversité (maîtrise du ruissellement, limitation des intrants, bandes enherbées...). Plusieurs agriculteurs sur le périmètre élargi sont ainsi engagés (CTE, CAD, MAE, programme PRAIRIE...). **Le lien entre qualité des produits et du territoire** est, de plus, un enjeu majeur pour l'avenir. Les **expérimentations et le rapprochement avec la recherche** constituent des éléments clés de l'action. Certaines filières restent cependant tributaires des évolutions de la politique agricole commune.

Concernant la qualité de l'air, les niveaux de pollutions de fond, liées au trafic routier, n'ont jamais dépassé les objectifs de qualité dans l'ensemble du périmètre élargi depuis 1999. **L'ozone** constitue une exception, avec des concentrations pouvant impacter durant l'été l'ensemble du périmètre élargi. Etant également responsable de baisses de rendement pour les cultures de blé et d'altérations de la physiologie des arbres forestiers, ce **paramètre est à surveiller en particulier sur ce territoire**. En situation de proximité automobile, seuls quelques tronçons routiers dépassent l'objectif de qualité annuel pour le dioxyde d'azote, tous situés dans le secteur nord du périmètre élargi. En revanche, la pollution de fond liée aux pesticides est préoccupante : la station de mesure de Bois-Herpin, à la limite entre la Beauce et le Gâtinais, indicatrice de la qualité de l'air de toute la zone rurale sud francilienne, enregistre en 2006 les concentrations en pesticides les plus élevées d'Île-de-France. **Sur cet enjeu de santé publique, les actions de prévention et de surveillance sont à développer.**

En matière d'effet du bruit ambiant sur la santé, les connaissances sont limitées. Les voies les plus circulées et bruyantes se trouvent dans l'est du périmètre (A6, RN37, RN7), auxquelles s'ajoutent plusieurs départementales. Certaines parties du massif de Fontainebleau sont ainsi traversées par des voies particulièrement bruyantes. Les populations sont exposées à des niveaux élevés en journée au nord-est, dans la vallée du Loing et le long de la RN152. Quelques « zones » point noir de bruit dû aux circulations ferroviaires sont également identifiées, le long des lignes SNCF rive gauche de la Seine et le RER C. **La réduction des nuisances sonores est un enjeu de santé publique, en particulier en zone point noir de bruit.** Par ailleurs, le bruit causé par les loisirs motorisés (quads, moto-cross...) est souligné comme un problème par 85 % des communes du Parc. Ces émissions sonores sont d'autant plus ressenties qu'elles émergent dans des espaces de ressourcement, des zones de calme. **La préservation des zones de calme constitue à la fois un enjeu local pour le confort des résidents, mais aussi un enjeu régional pour l'attractivité du territoire et l'équilibre entre zones urbaines et zones de ressourcement.**

Au niveau de la collecte et du traitement des déchets, si toutes les communes du périmètre élargi sont attachées à une structure intercommunale, le nombre d'acteurs reste important, en particulier pour la collecte. L'équipement en déchetteries semble satisfaisant au regard de la population, mais leur répartition montre une pénurie dans l'ouest. De plus, elles n'apparaissent pas être utilisées de façon optimale. De nombreuses décharges « illégales » et dépôts sauvages persistent sur le territoire. **Leur réhabilitation et leur résorption sont primordiales pour réduire l'impact des déchets sur le paysage et l'environnement.** L'essentiel des déchets est traité dans les centres intégrés des pôles urbains périphériques (Pithiviers, Saran, Etampes, Vert-le-Grand, Vaux-le-Pénit). Les tonnages collectés se situent dans les moyennes départementales, hormis pour les déchets verts qui sont croissants. **L'incitation au compostage individuel**, expérimentée par le Parc et le SIREDOM, **pourrait être une solution à étendre. La réduction des déchets, par la prévention notamment, reste l'enjeu majeur** ; elle doit être accompagnée d'une **amélioration de la collecte et du fonctionnement des déchetteries.**

Concernant les sites pollués ou potentiellement pollués (anciennes décharges, activités industrielles passées ou présentes...), le territoire est globalement peu exposé. Douze sites sont suivis par les pouvoirs publics, dont sept sont en cours d'évaluation. Environ 650 anciens sites industriels, aux activités très diverses, sont par ailleurs inventoriés comme pouvant potentiellement générer des pollutions. Les pôles de développement des vallées de la Seine et du Loing (notamment Dammarie-les-Lys, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Pierre-lès-Nemours) sont les plus concernés, avec généralement plus d'une cinquantaine de sites inventoriés par commune. L'enjeu essentiel sur cette problématique est de **diffuser et d'intégrer ces informations dans le cadre des politiques d'aménagement et d'investissement.**

► 5. Démographie et habitat

Avec une population estimée à 63 000 habitants en 2005, les deux dernières décennies dans le territoire du Gâtinais français ont été marquées par un ralentissement de l'augmentation de la population. Ce territoire, essentiellement rural, ne comprend que deux communes (partiellement incluses) de plus de 10 000 habitants, toutes les autres sont en dessous du seuil des 5 000 habitants. L'arrivée de nouveaux habitants (principalement des Franciliens) qui constituait l'essentiel de l'accroissement démographique de ces dernières années, tend à se ralentir au profit d'un solde naturel qui croît légèrement. L'évolution est similaire dans les communes des extensions potentielles : seules trois communes comptent entre 5 000 et 7 000 habitants, toutes les autres sont sous le seuil des 3 000 habitants.

Le parc de logement est principalement composé de grands logements individuels en accession à la propriété. La construction neuve réalisée depuis 1999 ne modifie en rien la structure du parc : limitée en volume, elle correspond dans 90 % des cas à de l'habitat individuel.

La composition des ménages est influencée par les caractéristiques du parc de logements. Les couples avec enfants et les personnes âgées sont sur-représentés sur ces territoires. La faible proportion de logements locatifs contribue aux départs des jeunes (le déficit migratoire est négatif pour les 15-29 ans) et les prix élevés que ce soit à l'achat ou à la location, ne permettent pas aux jeunes ménages et aux personnes disposant de revenus modestes de s'installer. Les prix présentent cependant des nuances selon les secteurs considérés. Le sud et l'ouest du territoire, et les extensions sud et ouest encore plus, restent peu élevés. Ces facteurs influent également sur la **structure sociale** du parc. **Mixte** jusqu'à présent, les soldes migratoires par catégories socioprofessionnelles montrent qu'un filtrage des entrées tend à s'opérer : l'excédent migratoire est trois fois plus élevé pour les cadres et les professions intermédiaires que pour les employés et les ouvriers entre 1990 et 1999.

La difficulté pour les jeunes de s'installer sur ce territoire et la faible mobilité des propriétaires occupants induisent un vieillissement plus marqué que dans le reste de la région. **Répondre et faire face au vieillissement de la population** dans les années à venir est un véritable enjeu. D'une part, cela implique de se préoccuper des **équipements sanitaires notamment en confortant les densités de médecins généralistes et spécialistes** dont les départs massifs à la retraite risquent d'accentuer leur sous-représentation au sein du territoire. D'autre part, cet enjeu consiste à **développer les offres des services liées au confort de vie des personnes âgées et d'adapter les logements** afin de leur permettre de vivre plus longtemps à leur domicile. C'est également **favoriser l'accessibilité aux commerces dans les principaux bourgs pour les personnes non motorisées et de développer des services de livraison à domicile en partenariat avec les enseignes.**

L'habitat participe à l'identité du territoire du Gâtinais. Il est donc important de **conserver et de mettre en valeur le patrimoine que constitue l'habitat ancien**. Cependant, un tiers du parc de logements étant relativement ancien, il est souvent peu ou mal isolé. Dans un objectif de développement durable, des travaux de **maîtrise de la consommation énergétique** s'imposent.

Répondre à cet objectif dans un secteur où la qualité de l'environnement et des paysages est une composante essentielle peut se faire par le biais de deux axes d'actions :

- **développer la construction durable** au sens large (construction, restructuration, travaux d'amélioration)
- maîtriser les incidences d'un parc d'habitation qui privilégie l'habitat individuel, synonyme de forte consommation d'espace et de déplacements motorisés démultipliés. Pour cela, il apparaît nécessaire de **concentrer l'offre nouvelle de logements dans les zones bien desservies et équipées** (dents creuses, ...).

► 6. Emplois et activités économiques

Le Parc naturel régional du Gâtinais français dispose d'un potentiel d'emplois non négligeable comparable à celui des pôles économiques environnants (Sénart, Melun, Corbeil) et du Parc du Vexin français. Il est estimé en 2005 à 14 000 emplois, auxquels viendraient s'ajouter les 6 000 emplois que comptent les communes d'extension. Toutefois, il y a deux fois plus d'habitants que d'emplois proposés sur place si bien qu'en 1999, deux actifs sur trois travaillaient dans des pôles situés en dehors du Parc actuel. Cette proportion sera un peu plus élevée si l'on intègre les communes d'extension et ce décalage risque de s'aggraver dans l'avenir. **Il existe donc un véritable enjeu à maintenir l'activité économique et le volume d'emplois existant.** Pour cela, il faut non seulement parvenir à conserver les activités présentes mais aussi accueillir de nouvelles entreprises pour renouveler le tissu économique. Pour y parvenir, le rythme de créations d'emplois devra être supérieur à celui observé entre 1999 et 2005 (4 %) et au moins égal à la croissance démographique.

Les emplois sont très concentrés dans la frange nord du Parc actuel, l'intégration de Ballancourt et d'Itteville accentuera cette géographie. Milly-la-Forêt, Maisse et Noisy-sur-école constituent un pôle intermédiaire au centre. Les communes de la vallée du Loing avec Saint-Pierre-lès-Nemours viendront rééquilibrer vers le sud cette répartition.

Le tissu économique du Parc est caractéristique d'un territoire rural, avec une forte présence de très petites entreprises et d'activités relevant du commerce et de l'artisanat. Les enjeux de maintien de l'activité économique reposent donc en priorité sur ces entreprises.

Avec plus de 4100 emplois salariés, le commerce de détail est le premier secteur employeur, son poids économique est lié à la présence du centre commercial Carrefour à Villiers-en-Bière (1200 à 1500 emplois) mais également à la présence d'une offre de commerces et de services diversifiée et attractive dans les bourgs principaux. Cependant, le commerce dans ces bourgs mais aussi dans les villages est confronté à des difficultés : vieillissement des professionnels, difficultés à trouver des repreneurs en cas de cessation d'activité, menace d'une perte de diversité de l'offre commerciale, concurrence des grandes surfaces.

Les activités artisanales représentent 1600 entreprises et 4600 emplois. Elles sont en progression notamment grâce au développement des métiers de la construction qui totalisent la moitié des artisans du périmètre élargi. Les enjeux auxquels ces activités sont confrontées concernent également la transmission des entreprises et l'insuffisance et l'inadaptation des locaux d'activités disponibles. Le succès de l'opération d'ateliers locaux à Prunay-sur-Essonne témoigne de ce déficit.

L'hôtellerie-restauration représentait 710 emplois salariés en 2005 avec une évolution de l'emploi à la baisse dans le Parc actuel et à la hausse dans les extensions. **Le parc hôtelier doit être développé et les restaurants modernisés pour améliorer leur attractivité et permettre leur reprise le cas échéant.**

D'autres secteurs d'activités porteurs de créations d'emplois comme les services à la personne en particulier pour les personnes âgées, les éco-activités et les métiers du bâtiment particulièrement dans la construction durable doivent également être soutenus et développés.

Bien qu'en perte de vitesse, les activités industrielles, encore présentes dans le territoire et renforcées par les communes de la vallée du Loing, ne doivent pas pour autant être négligées dans la mesure où les entreprises de ce secteur, un peu plus de 200 dans le périmètre élargi, sont souvent de gros employeurs. La fermeture d'un seul site a un impact économique et spatial fort sur l'économie locale.

Le développement de l'activité économique repose sur une offre de terrains et de locaux adaptée. Dans le Parc, celle-ci a pour fonction essentielle de répondre à une demande locale composée de petites entreprises, d'artisans et de commerçants que ce soit pour de nouvelles activités ou pour répondre à des besoins d'extension. Trop souvent les entreprises ayant besoin de s'agrandir sont obligées de quitter le territoire faute d'une offre adaptée.

Face à une pénurie de terrains et de locaux disponibles, l'offre doit être renouvelée. Parce qu'anciennes, pas ou mal gérées, la plupart des zones d'activités économiques (ZAE) sont de qualité médiocre. Il y a un enjeu fort sur leur **réhabilitation**, en particulier pour les plus grandes d'entre elles, **afin de les rendre plus attractives pour les entreprises et qu'elles répondent davantage aux enjeux de qualité environnementale.** En effet, aucune opération de management environnemental n'a été engagée à ce jour dans le Parc. 7 projets nouveaux et 5 extensions de zones existantes totalisant une quarantaine d'hectares sont envisagés. Cela devrait permettre de renouveler l'offre à court terme. Par ailleurs, l'ampleur des zones NA réservées à des activités dans les documents d'urbanisme pose question. Toutes ces zones ne seront probablement pas aménagées mais le risque d'atomisation demeure élevé.

L'offre future doit être planifiée en évitant l'émiettement des ZAE, la trop forte consommation d'espaces, en privilégiant les opérations intercommunales, les requalifications et les extensions de zones existantes et des sites bien desservis.

► 7. Agriculture-forêt

L'agriculture et la forêt assurent une fonction de production, contribuant à l'économie et à l'emploi local et jouent également un rôle environnemental et écologique, participant à la trame du système régional des espaces ouverts, à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre certains risques naturels (inondations...). Enfin, elles ont aussi un rôle social : accueil du public, éducation au territoire, à l'environnement. Elles sont le fondement du caractère rural et l'identité du Gâtinais français.

Les espaces agricoles et boisés occupent près des neuf dixièmes du territoire du Parc. Le périmètre élargi conserve ces proportions (54,2 % d'espaces agricoles pour 33 % d'espaces boisés dans le Parc actuel et respectivement 55,2 % et 32,4 % pour le périmètre élargi). Entre 1999 et aujourd'hui ces superficies sont restées quasiment stables (en très légère baisse).

L'agriculture a contribué à façonner les paysages caractéristiques de ce territoire. Malgré la forte diminution du nombre d'exploitations, elle demeure une composante majeure de la vie économique et sociale. Elle a participé à travers ses terroirs et spécificités à l'identité du Gâtinais français.

Elle se caractérise par la cohabitation des grandes cultures productives, des pôles de cultures spéciales (maraîchage notamment sur la Plaine de Bière) et des productions traditionnelles (cressiculture, plantes aromatiques et médicinales, volailles, miel...) qui participent à la renommée du Gâtinais. Si la pérennité des grandes cultures semble relativement assurée, les cultures spéciales et les productions traditionnelles ont, pour certaines, du mal à se maintenir nécessitant un soutien et une valorisation plus importants.

Le nombre d'exploitations passerait d'environ 350 exploitations sur le Parc actuel à 500 sur le périmètre élargi, confortant le caractère agricole du territoire. Conformément aux évolutions observées en Île-de-France, le nombre d'exploitations est en baisse, alors que la superficie agricole est relativement stable ce qui se traduit par une augmentation de la taille des exploitations. La diminution du nombre d'exploitations va de pair avec celle de la population agricole. Il reste, en 2000, 824 emplois agricoles (UTA) sur le Parc avec trois pôles majeurs Chailly-en-Bière, Milly-la-Forêt et Maise, principalement axés vers les cultures spécialisées. Pour autant l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) est axée à 77% vers les grandes cultures et, dans une moindre mesure, à 10% vers le maraîchage.

Différentes stratégies de valorisation, de diversification, de création de nouvelles filières se sont mises en place sur le Parc. Ainsi, trois produits bénéficient de la marque Parc (cresson, menthe et miel), plusieurs exploitants produisent en Agriculture biologique, une Indication géographique protégée (IGP) est en cours d'élaboration pour le miel. Par ailleurs, les circuits courts, l'accueil du public et autres formes de diversification se développent (cueillettes, AMAP, fermes pédagogiques, activités équestres, gîtes...), certains producteurs se regroupant en réseaux. La recherche agricole est bien représentée sur le Parc avec ARVALIS et le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles.

Les questions environnementales sont de plus en plus prises en compte à travers de nombreux dispositifs réglementaires ou volontaires (MAE, CAD, programme PRAIRIE, OLAE...).

Cependant, de grands changements s'amorcent, qui vont nécessiter une capacité d'adaptation des exploitations et tendre à renforcer la diversité des productions. Ce sont de grands facteurs d'évolution externes, économiques, énergétiques et climatiques (évolution de la PAC dans un contexte de libéralisation et de mondialisation des marchés, crise énergétique, changement climatique...).

Les forêts et leurs lisières participent également à l'identité paysagère du Gâtinais français, à sa richesse biologique et culturelle. Ce sont essentiellement des forêts privées très morcelées, avec seulement 17 % de forêt publique (contre 29 % au niveau régional) mais cette proportion est tempérée par la proximité immédiate de Fontainebleau et l'acquisition en cours du bois de la Commanderie.

Les principales essences rencontrées sont le chêne, le hêtre et le pin sylvestre. D'une manière générale, les peuplements sont d'assez mauvaise qualité sylvicole, excepté sur la forêt domaniale de Fontainebleau suite à une gestion de longue date. La production est globalement limitée au regard de l'accroissement naturel. Le bois de chauffage est la principale ressource exploitée sur la majorité des communes. La filière bois nécessiterait une restructuration profonde : la propriété foncière est éclatée en de très nombreux petits propriétaires, de nombreux exploitants viennent des régions limitrophes, le nombre de scieries est en chute sur le territoire régional. Par ailleurs, la forte fréquentation des forêts pour un usage de loisirs et la méconnaissance du fonctionnement des filières par les citoyens n'aident pas à la valorisation des produits. Cependant, les nouvelles demandes énergétiques peuvent contribuer à structurer et dynamiser la filière bois. Le développement de la certification devrait également permettre la valorisation d'une gestion forestière durable.

En plus de ces fonctions de production, la forêt a deux autres fonctions principales : l'accueil du public, fortement concentré sur les forêts publiques, en particulier la forêt de Fontainebleau (17 millions de visites par an) et la conservation de la biodiversité. Le massif de Fontainebleau est considéré comme la forêt de plaine la plus riche en biodiversité d'Europe occidentale. Les autres espaces forestiers du Parc contribuent notablement au réseau des corridors forestiers, en particulier au croissant forestier sud de l'Île-de-France entre les massifs de Rambouillet et de Fontainebleau. La chasse participe également à la valorisation des boisements et à la gestion de certaines espèces et des milieux.

Ce patrimoine présente également une dimension culturelle exceptionnelle. La forêt de Fontainebleau et ses abords ont servi de source d'inspiration à des artistes du monde entier et les paysages du Gâtinais français ont notamment été à l'origine de la naissance de l'École de Barbizon.

L'enjeu majeur sur le territoire est de **maintenir une agriculture et sylviculture fonctionnelle, durable et diversifiée**. C'est à dire de **préserver, notamment face à la pression urbaine, les terres agricoles et les forêts et la fonctionnalité** de ces espaces (circulation agricole et desserte forestière, équipements structurants des filières d'amont et d'aval...), de **soutenir et de valoriser la production** mais aussi de mettre en avant la **multifonctionnalité** de ces espaces et de s'adapter face aux grands événements à venir, comme le **changement climatique et la crise énergétique** (veille et adaptation des terroirs agricoles et des peuplements forestiers, émergence de nouvelles filières...).

La préservation des terres pourrait notamment passer par la mise en place d'une veille foncière et l'utilisation d'outils fonciers peu ou pas employés sur le territoire (Périmètres régionaux d'intervention foncière, Espaces naturels sensibles, conventions commune-SAFER).

Ces filières dans leur globalité (production, approvisionnements, services, transformation...) constituent des **gisements d'emplois à préserver et à développer**.

Pour l'agriculture, plus spécifiquement le maintien de la **cohabitation entre la grande culture dynamique et les spécificités et productions traditionnelles** du Gâtinais français est essentiel à l'identité gâtinaise.

Pour les grandes cultures, différentes voies sont ouvertes : continuer la grande culture classique, s'orienter vers de nouvelles filières (agro-carburants, agri-combustibles, agri-matériaux...), diversifier leurs activités soit en s'orientant vers des démarches qualité et des circuits courts (blé panifiable, orge brassicole...), soit en créant un nouvel atelier (autre production, cueillette, ferme pédagogique...). Ces différentes voies sont **à encourager et à valoriser**.

Pour les cultures spécialisées et l'élevage, un **soutien plus important** est souvent nécessaire. L'aide à la **structuration des filières** (en particulier pour le cresson), la poursuite de la **valorisation** des produits par des **démarches qualité, des circuits courts, une ouverture au public** sont des enjeux essentiels pour ces productions. La **relance des terroirs** est notamment au cœur de l'identité du Parc.

D'une manière générale, les actions consistent à accompagner le **développement, l'adaptation, la diversification et la valorisation voire la création de nouvelles filières**.

Enfin, il est également indispensable de poursuivre la **prise en compte de l'environnement** avec deux enjeux essentiels que sont l'eau et la biodiversité (enjeux régionaux) auxquels s'ajoutent la qualité des produits et du territoire.

Pour la forêt, l'enjeu de **l'amélioration de la connaissance** du patrimoine boisé est un enjeu commun aux différentes fonctions qu'assure la forêt (production, fonction écologique, fonction sociale). Concernant la production, les axes à cibler sont la **connaissance de la ressource physique exploitable** et la **structuration de la filière bois**. Il s'agit :

- **d'améliorer la structure foncière, évaluer et soutenir la filière et notamment les différents modes de valorisation** (nouvelles filières éco-matériaux, bois-énergie...),
- **de fédérer les différents organismes forestiers et la filière** pour établir un diagnostic sylvicole des propriétés, mieux structurer la filière bois, diversifier les débouchés, développer la certification...

Concernant le fonctionnement écologique et de préservation de la biodiversité, les enjeux essentiels portent sur **les continuités** (maintien, restauration, voire création) et sur la **gestion diversifiée des milieux**.

Enfin, en termes d'accueil du public, il convient de poursuivre la **mise en place de conventions d'ouverture au public** et de **faire partager la connaissance, de sensibiliser** le public aux différentes fonctions de la forêt.

► 8. Accueil du public, tourisme et loisirs, éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine

Tourisme et loisirs

Le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français et les communes d'extension potentielle sont situés au sud de l'Île-de-France, cette région étant la première destination touristique mondiale. A ce titre, il dispose d'un potentiel de **développement touristique et des loisirs important et qu'il peut mettre en valeur**.

Toutefois, cette mise en valeur se doit d'être **respectueuse de l'environnement**, réalisée en lien avec les habitants et dans un souci de sensibilisation des publics.

Aussi, le Parc naturel régional apparaît-il comme un outil idéal de mise en œuvre d'un développement touristique durable, c'est-à-dire assurant le bon équilibre entre le bien-être des habitants, celui des touristes et l'environnement. Cela permettra de contribuer à la **compétitivité et à la viabilité à long terme des entreprises et de la destination touristiques**, d'offrir des **opportunités d'emploi**, d'**améliorer la qualité de vie des habitants**, l'**accueil des visiteurs**, l'**accessibilité à tous**, tout en **minimisant la pollution et la dégradation de l'environnement**.

Le territoire du Parc naturel régional et certaines extensions potentielles disposent d'une offre touristique et de loisirs assez variée, qui permet de répondre aux demandes de différents publics, qu'il s'agisse des habitants du territoire, d'excursionnistes, venus d'Île-de-France ou des départements limitrophes, ou encore de touristes étrangers. Si le patrimoine naturel et en particulier la forêt de Fontainebleau participe grandement à l'offre en tourisme vert et de loisirs, la fréquentation des sites culturels reste relativement faible. L'offre d'hébergements et d'établissements de restauration est assez bien répartie sur l'ensemble du territoire mais la qualité de ces établissements reste moyenne. De plus, les gîtes ruraux situés dans le périmètre d'étude ont un taux d'occupation relativement important, mais ne suffisent pas à répondre à la demande. L'enjeu est donc **d'augmenter les capacités d'accueil** (création de nouveaux gîtes...) pour répondre à la demande d'un tourisme de qualité.

Le réseau d'information et d'accueil du public est assez limité, et de qualité moyenne, les offices du tourisme étant tous une étoile.

Le potentiel touristique du territoire du Parc naturel régional pourrait également être mis en valeur en développant une **communication fondée sur l'image du Parc naturel régional comme territoire touristique d'excellence**. L'outil Parc permet d'avoir une **vision globale du territoire et donc d'envisager une action unitaire cohérente** sur l'ensemble des communes. Il permet d'agir sur la **protection et la valorisation du patrimoine, des villages de caractère, des paysages**.

Il sera également nécessaire de soutenir l'**augmentation du nombre d'hébergements et d'établissements de restauration et l'amélioration de leur qualité**. La **desserte** des sites touristiques et de loisirs en transports en commun et en modes doux, notamment en vélo, devra également être améliorée.

Le développement d'un tourisme durable passe également par la **mise en accessibilité des sites, hébergements, établissements de restauration et autres équipements touristiques pour tous les publics, notamment les handicapés**. Le soutien au développement du label « Tourisme et handicaps » est un moyen d'agir dans ce sens.

Enfin, l'**amélioration du réseau d'offices du tourisme et de syndicats d'initiatives**, en lien avec les villes portes et les communes associées, permettra de diffuser de l'information aux publics visés et de valoriser l'image du Parc naturel régional.

Éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine

Le Parc a la chance de bénéficier d'un territoire, d'un environnement et d'un patrimoine particulièrement riches qu'il a pour mission de **faire connaître et partager**. Le territoire dispose de lieux privilégiés pour l'éducation au territoire : musées des traditions locales, maisons thématiques (comme les maisons de bornage de la forêt de Fontainebleau), fermes pédagogiques, châteaux... De nombreuses visites sont également organisées pour faire découvrir in situ le territoire et ses richesses. Il existe également des itinéraires permettant de découvrir seul ces patrimoines et spécificités, essentiellement autour des thématiques agricoles. D'une manière générale, les thèmes les plus abordés dans ces lieux spécifiques d'éducation au territoire sont la nature, la forêt, la faune et la flore, l'agriculture et les terroirs.

Les enfants et les enseignants sont les cibles privilégiées de ces actions.

Le Parc est un acteur essentiel agissant directement mais aussi en coordonnant un réseau d'acteurs spécialisés permettant de couvrir une multitude de thèmes.

La nécessité **d'améliorer la connaissance et de partager cette connaissance, le besoin de sensibilisation et d'information** ne se limite pas aux aspects environnementaux et patrimoniaux. En fait, ce besoin a été identifié dans tous les thèmes abordés dans ce diagnostic et portés par le Parc. La **sensibilisation et l'information sont une mission transversale** du Parc, qui, au même titre que la mission d'expérimentation, viennent en complément de toutes les autres missions et doivent se réadapter en permanence. Ainsi, par exemple, un point info énergie a été mis en place par le Parc.

La **création** d'un réel lieu d'accueil, d'information, d'exposition au sein de la **maison du Parc** est certainement l'enjeu essentiel en la matière.

Les enjeux complémentaires sont la **poursuite des actions pédagogiques** (sorties, journées portes ouvertes, itinéraires...) et la **création d'un réseau d'acteurs performant** dans et en dehors du territoire qui permettent de faire découvrir le territoire et les thèmes portés par le Parc.

► 9. Energie et changement climatique

Le renchérissement du coût de l'énergie et le changement climatique sont deux problématiques majeures auxquelles le Parc, comme tout autre territoire, se trouve confronté et devra contribuer à apporter des réponses. Elles interpellent directement tant les responsabilités collectives (politiques sectorielles et planifications territoriales) qu'individuelles de consommateurs (alimentation, biens et services, déplacements motorisés, chauffage...). S'il est difficile pour un territoire de se projeter à 50 ou 100 ans et de raisonner autrement qu'à capacité de réaction constante, il n'est plus acceptable aujourd'hui d'ignorer les risques liés aux impacts possibles du changement climatique. L'abondance énergétique et un environnement encore relativement préservé nous permettent aujourd'hui de faire face à bien des aléas ; qu'en sera-t-il dans un siècle ?

En outre, énergie et changement climatique sont deux problématiques étroitement liées car la consommation d'énergie engendre des émissions de gaz (GES) responsables de l'effet de serre additionnel à l'origine d'une modification très rapide du climat. Par ailleurs, sur un territoire rural, comme celui du Parc, d'autres GES non directement liés à l'énergie sont à considérer comme dans l'agriculture (engrais azotés et dans une moindre mesure l'élevage) et les déchets.

L'enjeu énergétique

Le territoire du Parc est fortement dépendant des énergies fossiles (carburant, fioul, gaz...) en raison de sa configuration rurale, habitat dispersé et peu desservi par les transports en commun, imposant une utilisation importante de la voiture. Le parc de logements relativement ancien, marqué par la maison individuelle, est également très « énergivore ». De plus, cette configuration induit un impact social important pour les ménages les plus démunis en raison de la dépendance à la voiture et du coût de rénovation ou d'isolation du bâti existant ou d'achat du bien immobilier plus récent, mieux isolé.

L'enjeu est donc :

- d'une part, de **maîtriser les consommations d'énergies** (économie d'énergie et meilleure efficacité énergétique) dans l'habitat, dans tous les secteurs d'activités économiques (agriculture, ZAE,...) et dans les modes de déplacement ;
- d'autre part, de **développer des alternatives aux énergies fossiles** : utilisation des ressources locales et développement des énergies renouvelables (dans les secteurs du chauffage, de l'électricité voire des carburants).

La ressource biomasse (agriculture, forêt) bénéficie entre autres d'un réel potentiel de développement énergétique sur le Parc et des filières telles que celle de l'énergie solaire commencent également à se structurer.

L'enjeu est de soutenir le développement de toutes les énergies renouvelables (biomasse, solaire, géothermie, éolien...).

La recherche d'une plus grande autonomie de l'approvisionnement énergétique (pour les particuliers, les exploitants agricoles...), autrement dit par la réduction de la vulnérabilité du territoire, est également à favoriser.

Les moyens d'actions sont une sensibilisation importante des habitants, des collectivités et des professionnels, la réalisation d'un Plan climat territorial (bilan Carbone...) et de diagnostics énergétiques, la promotion, la formation et la qualification des professionnels avec un impact sur la diversification des emplois, l'utilisation de ressources locales (d'énergie, agricoles, forestières...), la mise en œuvre d'actions exemplaires.

L'enjeu du changement climatique

Le Parc a, comme tout territoire, une part de responsabilité dans le changement climatique au niveau mondial et il est fort probable qu'il en subira aussi ses impacts. La probabilité d'occurrence plus ou moins élevée de risques climatiques ne peut plus être ignorée : des risques naturels et technologiques (par effet domino) - tempêtes plus violentes, sécheresses, canicules, inondations, ...- à la vulnérabilité du territoire et de ses habitants. Certains micro-effets s'observent d'ores et déjà sur le territoire tels que l'augmentation de la température ou l'arrivée de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Des répercussions sont prévisibles dans presque tous les domaines : l'agriculture, les essences forestières, la répartition de la faune et de la flore, la conception des logements, la résistance des structures et réseaux de transport, les activités économiques, le tourisme...

L'enjeu pour le Parc est de contribuer à

- **l'atténuation** du phénomène en incitant à **réduire les émissions de GES** et par conséquent d'infléchir la politique énergétique (Cf. ci-dessus) et les modes de consommation ;
- **l'adaptation** du territoire en essayant de **réduire la vulnérabilité territoriale** et de **s'adapter** aux évolutions inévitables du climat.

En effet, quelles que soient les mesures indispensables prises dès aujourd'hui, (en particulier dans la gestion énergétique), ces changements continueront à s'accroître sous l'effet des actions passées au fil des décennies. Il faut donc prendre des mesures d'adaptation pour rompre cette dépendance à l'énergie (dans toutes ses formes de consommation), préserver la biodiversité, le potentiel agronomique des sols, la ressource en eau... Les enjeux sont de favoriser les possibilités de migration des espèces, de limiter la consommation d'espace et la vulnérabilité des sols, de mettre en place une veille sur les évolutions du climat, les caractéristiques du sol, des terroirs, des essences forestières...

► 10. Identité, cohérence et rayonnement

Le Parc a vocation à s'étendre pour renforcer son assise territoriale et enrichir ses thématiques d'actions. Les extensions ont des caractéristiques très diverses mais renforcent globalement la cohérence territoriale du Parc et vont permettre de conforter voire d'élargir le champ des thématiques suivies par le Parc.

Les échanges et partenariats avec d'autres communes peuvent se poursuivre au-delà des extensions via la création de communes associées ou de villes portes qui contribueront au rayonnement du Parc.

Par ailleurs, le Parc a une part de responsabilité dans les défis qui se profilent pour la Région, jouant notamment le rôle de territoire d'expérimentation vis-à-vis des autres territoires ruraux franciliens et doit, d'une manière générale, poursuivre ses échanges avec les autres Parcs franciliens et français.

Cohérence globale du périmètre

Le Gâtinais français, caractérisé par une proportion importante de terres pauvres, les « gâtines », est un pays historique dont le noyau est localisé entre les vallées de l'Essonne et du Loing et borné de villes historiques : Fontainebleau, Nemours, Malesherbes, Etampes, Melun. Il constitue la zone de transition entre les plateaux de Beauce et de Brie : le Plateau de Beauce et le massif de Fontainebleau s'entremêlant pour donner des paysages caractéristiques de clairières et de crêtes boisées avec des affleurements de grès.

Son périmètre a largement fluctué au cours des âges.

Lors de l'étude préalable à la création du Parc (1992), 68 communes ont fait l'objet d'une étude approfondie. Un périmètre d'extension maximale à 75 communes avait également été délimité, intégrant les communes périphériques présentant une cohérence territoriale par rapport aux éléments constitutifs du Parc (Gâtinais du grès et des clairières).

57 ont effectivement adhéré, constituant le Parc actuel et 7 communes associées (toutes constitutives du périmètre d'étude de la première Charte) sont venues renforcer la cohérence territoriale du Parc.

D'une manière générale, les extensions proposées viendraient conforter la cohérence territoriale du Parc. Les communes d'extension sont réparties tout autour du Parc par petites entités (de 2 à 7 communes) aux caractéristiques relativement proches du territoire actuel. Le Parc passerait de 57 à 84 communes sachant que 7 des 27 communes d'extension travaillent déjà assidûment avec le Parc en tant que communes associées. En termes de superficie le territoire passerait de 63 000 à 90 000 hectares et en termes socio-économiques de 63 000 à 95 000 habitants et de 14 000 à 20 000 emplois.

Les grandes caractéristiques paysagères et d'occupation du sol seraient conservées : en maintenant les mêmes proportions d'espaces boisés (env. 55 %) et agricoles (env. 33 %), en ajoutant des éléments de patrimoine bâti, monumental ou vernaculaire, de qualité ainsi que des milieux naturels diversifiés et pour certains exceptionnels. Le nouveau périmètre permettrait notamment de renforcer la cohérence des périmètres de protection des sites inscrits ou classés et en termes de patrimoine naturel d'englober les vallées sèches du territoire et d'intégrer dans leur globalité des bassins versants ou demi-bassins versants limités par une vallée. Les extensions permettraient également un renforcement du maillage des pôles socioéconomiques sur le territoire avec un rééquilibrage de la population et de l'emploi aujourd'hui concentrés dans le nord du Parc.

Cependant, certaines thématiques (développement urbain, attrait touristique, intérêt artistique, potentiel de développement des énergies renouvelables...) diffèrent énormément d'un secteur à l'autre. Les communes les plus urbaines situées en périphérie du Parc risquent notamment de poser des problèmes de compatibilité quant au développement modéré voulu et promu par un Parc naturel régional.

Ces données globalisées montrent le renforcement global de la cohérence et l'identité du Parc mais masquent les disparités entre secteurs d'extension que l'analyse ci-après permet de mettre en lumière.

Secteur par secteur

Les 27 communes d'extension potentielle ont fait l'objet d'une analyse particulière tout au long du diagnostic. Leurs caractéristiques étant très diverses, six secteurs ont été distingués. Chaque secteur a été observé du point de vue du renforcement de la cohérence du territoire et des thématiques portées par le Parc actuel. Cette analyse n'est pas exhaustive dans les thèmes abordés mais a pour but de faire ressortir les traits saillants de chaque extension dans l'optique d'une intégration potentielle au futur Parc.

Extension Nord (1)

Auvernaux et Nainville-les-Roches

La commune de Nainville faisait partie du périmètre d'étude de la première Charte et du périmètre d'extension maximale.

Zone de transition entre, d'une part, les espaces plus urbanisés de l'agglomération centrale et de la vallée de la Seine et, d'autre part, les espaces de la couronne rurale francilienne, ce secteur constitue une porte d'entrée dans le Parc naturel régional du Gâtinais français et permet de comprendre visuellement la structuration du territoire, surtout depuis l'autoroute A6 qui longe ces espaces : grands espaces agricoles de grandes cultures et de maraîchage, premières crêtes boisées.

C'est un secteur encore très rural (espaces ruraux > 90%) comptant peu d'habitants et d'emplois mais qui connaît une croissance de la population soutenue. La consommation d'espace semble cependant maîtrisée par une forte densification dans l'enveloppe urbaine existante. C'est un territoire en développement, qui fait partie de la communauté de communes et du SCOT du Val d'Essonne, certaines communes du Parc actuel étant déjà incluses dans ces périmètres. Ceci dit, les potentialités de développement sont à relativiser, notamment par l'absence de gare. Le secteur est, par ailleurs, partiellement survolé par les avions en provenance ou à destination d'Orly.

La continuité territoriale est indéniable mais sans apport spécifique pour le Parc : le territoire ne présente pas d'intérêt majeur d'un point de vue patrimoine bâti et milieu naturel ou touristique (si ce n'est une offre d'hébergement chez l'habitant de bonne qualité, rare sur le Parc).

Extension Nord (2)

Itteville et Ballancourt-sur-Essonne

Ce secteur faisait partie du périmètre d'extension maximale de la première Charte mais pas du périmètre d'étude.

A la confluence entre l'Essonne et la Juine, ce secteur semble assez stratégique en termes de gestion des milieux et de la ressource en eau. Cependant, sa composante fortement urbaine brouille la structuration de l'espace et la lecture du paysage.

Il s'agit du secteur le plus urbanisé des extensions (75% d'espaces ruraux, 18% d'espaces urbains construits -hors infrastructures et chantiers) avec un rythme de consommation d'espace soutenu, bien supérieur à celui des autres communes du périmètre élargi. Il dispose encore d'un stock important de zones destinées à l'urbanisation même si Itteville a récemment déclassé de nombreuses zones NA en zones de loisirs et que globalement le taux de densification est plus fort que dans le Parc.

La croissance de la population est soutenue et relativement jeune (peu de 60 ans et plus) avec un secteur locatif et collectif plus développé que les autres secteurs d'extension.

La zone est bien desservie par les transports en commun (RER D) ce qui contribue à la cherté des terrains à bâtir. C'est un territoire en développement, qui fait partie de la communauté de communes et du SCOT du Val d'Essonne.

Le secteur dispose d'un équipement commercial principalement composé de moyennes ou grandes surfaces. La zone commerciale d'Itteville va prochainement encore se renforcer. Cela impactera probablement le centre-ville commerçant tout proche de La Ferté-Alais. Le secteur constitue un pôle d'emploi relativement conséquent qui renforce la concentration des emplois dans la partie nord du territoire.

Le territoire possède un champ pétrolier en exploitation (Itteville, Ballancourt et Baulne dans le Parc) ainsi qu'une exploitation de sablons. Par ailleurs, il faut noter la présence d'un établissement Seveso seuil haut (sur Vert-le-Petit/Itteville, stockage d'explosifs).

Le secteur présente cependant un patrimoine naturel intéressant (marais d'Itteville) reconnu par différents inventaires ou protections (ZNIEFF, réserve naturelle, arrêté de biotope, ENS).

A noter également d'un point de vue patrimoine bâti et tourisme, la présence du château de Ballancourt.

Pour ce secteur, outre ses quelques caractéristiques naturelles et patrimoniales, on peut s'interroger sur la compatibilité entre le développement urbain programmé et le développement modéré souhaité dans un Parc naturel régional.

Extension Ouest

Bouville, Puiset-le-Marais, Valpuiseaux, La Forêt-Sainte-Croix, Bois-Herpin, Roinvilliers et Blandy

Bouville, Puiset-le-Marais, Valpuiseaux, La Forêt-Sainte-Croix faisaient partie du périmètre d'étude de la première Charte. Bois-Herpin faisait de plus partie du périmètre d'extension maximale.

Ce secteur est un secteur de transition entre le Gâtinais et la Beauce. On parle d'ailleurs de Gâtinais beauceron. Plateaux de grandes cultures, d'influence beauceronne, et vallées sèches, caractéristiques du Gâtinais, s'entremêlent. Ces paysages contrastés se prêtent à la randonnée, plusieurs GR (notamment Saint Jacques de Compostelle) traversent le territoire.

Ce secteur présente un patrimoine naturel intéressant, notamment en liaison avec les vallées sèches (pelouses calcaires) et fait l'objet de nombreux inventaires et protections : ZNIEFF, zone Natura 2000, ENS... De plus, si le Parc présente déjà un patrimoine géologique très développé, une grande partie des sites les plus remarquables sont situés sur ce secteur (plusieurs sites du stratotype du Stampien).

Le patrimoine bâti présente globalement les mêmes caractéristiques que celui du Parc actuel avec une présence accrue de grandes fermes de plaine ou d'entrée de bourg (caractéristiques des zones de grandes cultures) et surtout quelques éléments remarquables (Château de Farcheville).

C'est un secteur très rural (espaces ruraux > 90 %), plutôt vieillissant, assez mal desservi, ce qui explique le prix relativement faible des terrains à bâtir.

Les sept communes font partie de la communauté de communes de l'Etampois et d'un bassin de vie centré sur Etampes. Aucune commune du Parc actuel ne faisait partie de cette communauté de communes.

La plupart des communes ne disposent pas de commerce sédentaire si bien que les habitants s'approvisionnent sur Etampes. Une petite zone artisanale est implantée à Bouville. Sur cette même commune se trouve une exploitation de sablon. Le secteur dispose globalement d'un important gisement de sables industriels.

C'est surtout le potentiel de développement des énergies renouvelables qui est à noter : des projets de production d'agri-combustible à l'échelle d'une coopérative et d'installation solaire thermique à La-Forêt-Sainte-Croix ; une scierie en activité à Bouville ; et de manière générale, une ressource biomasse importante, une exploitabilité forte de la géothermie et un potentiel éolien intéressant avec un projet d'implantation en cours sur plusieurs communes en liaison avec le Parc.

L'intérêt principal du secteur réside dans le fait d'englober entièrement les vallées sèches et d'intégrer certains milieux naturels et éléments de patrimoine bâti intéressants voire remarquables en renforçant le caractère rural et surtout agricole du Parc. Le regroupement des projets « énergies renouvelables » est aussi à mettre en avant, proposant une vitrine intéressante. A noter, cependant, l'attraction exercée par Etampes sur ce territoire et ses modes de vie.

Extension Sud

Chevrainvilliers, Garentreville, Châtenoy, Ormesson

Ce secteur ne faisait partie ni du périmètre d'étude de la première Charte ni du périmètre d'extension maximale.

Ce secteur constitue le prolongement des plateaux du Sud Gâtinais, présentant une dominante de paysages ouverts de grandes cultures. Il est moins varié, que le territoire du Parc -peu de boisements, peu de relief- mais s'inscrit dans la stricte continuité territoriale des communes du sud du Parc qui présentent déjà ces mêmes caractéristiques.

C'est un secteur très rural (espaces ruraux > 90 %) avec de très faibles densités. Fortement vieillissant, il connaît une très faible croissance. Le parc de logement est ancien et quasi-exclusivement constitué de maisons individuelles. Les potentialités de développement sont réduites : pas de gare, stock de terrains à urbaniser quasiment nul. Le niveau d'emploi et d'équipement est faible voire inexistant. Un petit projet de zone d'activité est envisagé à Garentreville. Il viendra seconder celle de Châtenoy qui n'offre plus de terrain disponible.

Les quatre communes sont incluses dans le SCOT Nemours-Gâtinais, c'est déjà le cas pour cinq communes du Parc actuel.

Le territoire présente un gisement important de silice. Une zone spéciale de recherche et d'exploitation se trouve à cheval sur le territoire et celui du Parc.

Il dispose par ailleurs d'un potentiel éolien. En termes d'énergies renouvelables, sont également à noter un potentiel géothermique moyen à très fort et, pour la ressource biomasse, l'existence d'une chaudière à paille sur Chevrainvilliers.

Si les grandes cultures dominent, plusieurs démarches de diversification ou démarche qualité sont à l'œuvre sur le territoire (producteurs-vendeurs, agriculture biologique, apiculture, chevaux...) concordant parfaitement avec la diversité mise en valeur sur le Parc.

Le territoire ne présente pas un patrimoine naturel et bâti particulier, à noter quelques ZNIEFF et classements ou inscriptions de monuments.

Le secteur ne présente pas d'offre touristique ou de loisirs spécifique.

La cohérence territoriale est indéniable avec un renforcement du caractère rural et plus spécifiquement agricole du territoire. Ce secteur dispose d'un atout supplémentaire concernant le développement possible des énergies renouvelables.

Extension de la Vallée du Loing

Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Grez-sur-Loing, Saint-Pierre-les-Nemours, Fay-les-Nemours

Aucune commune de ce secteur ne faisait partie du périmètre d'étude de la première Charte. Bourron-Marlotte, Grez-sur-Loing, Saint-Pierre-les-Nemours faisaient partie du périmètre d'extension maximale.

Ce secteur constitue à la fois le prolongement des entités paysagères existantes du Parc (Bois de la commanderie, plateau du Gâtinais sud) mais a aussi la particularité de venir enrichir le périmètre élargi par une nouvelle entité très intéressante, la vallée du Loing.

Ce secteur permet de prendre en compte la globalité des franges ouest du massif de Fontainebleau, intégrant notamment dans sa totalité le bois de la Commanderie et renforçant le caractère forestier du Parc.

Le caractère agricole se trouve également conforté par une agriculture diversifiée : grandes cultures, élevage, apiculture.

Des milieux naturels divers et quelques milieux humides notamment sont intéressants et font l'objet d'inventaires ou de protections (ZNIEFF, ENS).

Malgré ces caractéristiques agricoles et naturelles, ce secteur présente un territoire relativement plus urbanisé que les autres extensions potentielles (83 % d'espaces ruraux, 10 % d'espaces urbains construits - hors infrastructures et chantiers).

Le bassin de vie est centré sur Nemours, qui constitue une polarité forte, extérieure au Parc. Sur le secteur, Saint-Pierre-lès-Nemours, commune la plus peuplée de la vallée, constitue un pôle commercial et d'emploi important. Au sein de l'extension, le niveau d'équipement est globalement favorable avec plusieurs centralités commerciales (Saint-Pierre-lès-Nemours, Bourron-Marlotte et Montigny-sur-Loing). Les emplois sont aussi relativement nombreux et en croissance dans ces trois principales communes. Après Saint-Fargeau, Saint-Pierre-lès-Nemours est la commune qui compte le plus de grandes entreprises industrielles ou de logistique.

D'une manière générale, ce secteur permettrait de rééquilibrer vers l'est la population, l'emploi, l'attractivité commerciale aujourd'hui concentrés au nord du Parc.

La consommation d'espace est relativement maîtrisée par une densification assez forte dans l'enveloppe urbaine existante. Toutefois Saint-Pierre-lès-Nemours dispose encore de 6 zones à urbaniser et 3 ZAD ont été demandées sur le secteur. Par contre, en termes d'activité, il n'y a plus de terrain aménagé disponible dans ce secteur et aucun projet de nouvelle zone n'y a été recensé.

Les cinq communes font partie du SCOT Nemours-Gâtinais, c'est déjà le cas pour cinq communes du Parc actuel.

Ce secteur bénéficie de trois gares : Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte et Saint-Pierre-lès-Nemours/Nemours (plus grosse gare du périmètre élargi), qui représente un potentiel important pour le Parc assez mal desservi en transport en commun.

Une partie de l'urbanisation est sensible aux inondations et un PPRI a été approuvé en 2006 sur la vallée du Loing.

Le patrimoine bâti présente quelques beaux monuments (Château de Bourron-Marlotte...) souvent inscrits ou classés, mais se distingue surtout par de belles maisons de villégiature et un important patrimoine lié à l'eau, qui viendrait grandement renforcer cette thématique spécifique.

Cette extension permettrait également d'intégrer la totalité du site classé du Bois de la commanderie. D'autres sites classés ou inscrits sont d'ailleurs présents sur ce territoire particulièrement riche et pittoresque. Deux ZPPAUP sont également en projet.

Enfin, ce secteur présente un intérêt touristique majeur : château, tourisme équestre, nouvelle offre liée à l'eau, et à terme vélo (véloroutes). Le territoire dispose, de plus, de trois relais d'information touristiques (syndicats d'initiative ou office du tourisme).

C'est un ensemble qui viendra aussi confirmer son caractère de terre d'élection pour les artistes.

En plus de renforcer la cohérence territoriale de manière indéniable, d'offrir au Parc de nouvelles thématiques liées à l'eau, de faire entrer dans le Parc une nouvelle polarité (Saint-Pierre-lès-Nemours) et permettre un rééquilibrage de l'emploi vers le sud, ce secteur permettrait de donner, à travers la vallée du Loing, une limite géographique claire au Parc naturel régional du Gâtinais français.

Les communes associées :

Arbonne-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, Nanteau-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Champmotteux, Brouy, Mespuits

Ces communes ont été traitées ensemble au fil du diagnostic car elles participent déjà activement à la vie du Parc et la cohérence territoriale et thématique ne pose pas question. Elles regroupent des communes trop différentes pour être analysées ici comme un groupe en soi.